

<p>Date de l'arrêté : 26/06/2024</p> <p>Objet : <b>ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE JACQUES SERVAT - JEUDIS D'OUST</b></p>	<p>République Française Département : ARIEGE Arrondissement : Saint-Girons OUST - Commune</p>
---	---

**ARRÊTÉ**  
N° AR\_029\_2024

portant ARRETE REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE JACQUES  
SERVAT - JEUDIS D'OUST

**LE MAIRE DE LA COMMUNE D'OUST,**

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L.2121-29, L.2212-1 et 2, L.2213-2 et L.2224-18 ;

Vu le code de la route ;

Vu les demandes présentées par les associations participantes aux Jeudis d'Oust d'organiser ces événements les jeudis 25 juillet 2024 et 1er et 08 août 2024 et de privatiser les places du parking de la place Jacques Servat à l'occasion d'animations réalisées en soirée ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour assurer l'organisation et la sécurité de ces événements ;

Vu l'intérêt général,

**ARRETE :**

**Article 1** – Les associations participantes aux "Jeudis d'Oust", sont autorisées à organiser ces événements aux dates suivantes :

**JEUDI 25 Juillet 2024 de 19h00 à 02h00**

**JEUDI 1er Aout 2024 de 19h00 à 02h00**

**JEUDI 08 Août 2024 de 19h00 à 02h00**

**Article 2** - Le stationnement des véhicules sera **interdit** sur la Place Jacques Servat aux dates suivantes :

**du 24/07/2024, 22h00 au 26/07/2024, 08h00**

**du 31/07/2024, 22h00 au 02/08/2024, 08h00**

**du 07/08/2024, 22h00 au 09/08/2024, 08h00**

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules de secours ainsi qu'aux véhicules du service technique de la commune d'Oust pour nettoyage de la place.

**Article 3** - La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la commune.

**Article 4** - Monsieur le Maire, les Président(e)s de chaque association participant aux Jeudis d'Oust, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de OUST sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié sur le site internet de la commune d'Oust.

Fait à OUST, le 26 juin 2024

Le Maire

Richard DE MERITENS DE VILLENEUVE



*(Handwritten signature in blue ink)*

AR\_029\_2024